

Image not found or type unknown



## Grand déplacement et indemnités

Par **RB40**, le **18/08/2025** à **16:40**

Bonjour,

Je suis en grand déplacement professionnel 136 kms de mon domicile et 1h40 de route pour une durée totale de 8 mois. Mon employeur m'a loué un meublé et je n'ai qu'une indemnité dite "panier repas" de 10 euros 30 pour le midi. Doit-il me verser également celui du soir?

Me doit-il une compensation financière pour le fait d'être éloigné de ma famille la semaine.

Cordialement